

SCI LE PRINCE DL – LJ ANGEL-HAZANE
20220586 – TR/NN

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS AUXQUELLES SERONT ADJUGES EN L'AUDIENCE DES CRIEES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIEPPE, SUR SAISIE IMMOBILIÈRE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR LES BIENS CI APRES DESIGNES.

AUX REQUETE, POURSUITES ET DILIGENCES DE :

La Société Civile Professionnelle de Mandataires Judiciaires Philippe ANGEL – Denis HAZANE – Sylvie DUVAL, Mandataires Judiciaires associés, dont le siège est 24 rue Notre Dame de Bon Secours – BP 30798 – 60207 COMPIEGNE CEDEX, désignée en qualité de liquidateurs judiciaires de la SCI LE PRINCE DL, dont le siège est 17 rue des Lombards à 60200 COMPIEGNE, désignée à cette fonction par jugement du Tribunal Judiciaire de COMPIEGNE en date du 16 septembre 2021.

Ladite SCP agissant en qualité de liquidateur judiciaire, chargée de liquider l'actif appartenant à :

- **La SCI LE PRINCE DL**, dont le siège est 17 rue des Lombards à 60200 COMPIEGNE, exerçant une activité d'acquisition, gestion, administration de tous biens immobiliers, inscrite au RCS de COMPIEGNE sous le numéro 795 186 261.

Ayant pour Avocat postulant Maître Virginie LE BIHAN, Avocat associé de la SELARL NOMOS, inscrit au Barreau de DIEPPE, 6 rue Jules Ferry 76200 DIEPPE et **pour Avocat plaidant Maître Thibaut ROQUES**, Avocat Associé de la SCP DRYE - de BAILLIENCOURT & Associés, inscrit au Barreau de SENLIS, domicilié 29, rue de Villevert à SENLIS.

Laquelle est constituée et continuera d'occuper pour la requérante sur les présentes poursuites de vente et leurs suites.

POUR RAPPEL

Par jugement en date du 16 septembre 2021, le Tribunal Judiciaire de COMPIEGNE a prononcé la liquidation judiciaire de la SCI LE PRINCE DL, dont le siège est 17 rue des Lombards à 60200 COMPIEGNE, exerçant une activité d'acquisition, gestion, administration de tous biens immobiliers, inscrite au RCS de COMPIEGNE sous le numéro 795 186 261, ayant désigné la SCP Philippe ANGEL – Denis HAZANE – Sylvie DUVAL en qualité de Mandataires Judiciaires.

Il a désigné Monsieur Romain LABERNEDE en qualité de Juge Commissaire.

Il a désigné la SCP Philippe ANGEL – Denis HAZANE – Sylvie DUVAL en qualité de liquidateur.

Il dépend de l'actif de la SCI LE PRINCE DL un immeuble à usages commercial et d'habitation sis 64-66 Quai Duquesne et Place Louis Vitet à DIEPPE (76200) cadastré section AB n°93 pour une surface de 65ca.

L'immeuble avait été acquis le 4 septembre 2014 pour le prix de 170.000 €.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES

EN VERTU :

- **D'une Ordonnance en date du 7 juillet 2023** rendue par Monsieur Romain LABERNEDE, Juge-Commissaire à la liquidation judiciaire de la SCI LE PRINCE DL autorisant à faire procéder à la vente aux enchères publiques par-devant le Tribunal Judiciaire de DIEPPE, sur les diligences de Maître Virginie LE BIHAN du Cabinet NOMOS et de Maître Thibaut ROQUES, avocat associé de la SCP DRYE – de BAILLIENCOURT, des biens dépendant de ladite liquidation.

Cette ordonnance rendue sur requête de la SCP ANGEL - HAZANE, en qualité, a été publiée au service de la Publicité Foncière de ROUEN 1 le 14 septembre 2023 - volume 2023 S n°65, et se substitue au commandement.

Une copie de cette ordonnance est annexée au cahier des conditions de vente.

EN CONSEQUENCE il sera procédé à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'Exécution de DIEPPE, statuant en matière de saisies immobilières, au Tribunal Judiciaire de DIEPPE, Rue Claude Groulard, 76200 Dieppe, après l'accomplissement des formalités prescrites par la Loi, le jour qui sera indiqué dans les sommations prescrites par l'article 690 du Code de Procédure Civile ou qui sera fixé par le Tribunal, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens désignés dans l'ordonnance susvisée soit :

DESIGNATION DES BIENS :

COMMUNE DE DIEPPE :

Un immeuble à usages commercial et d'habitation sis 64-66 Quai Duquesne et Place Louis Vitet à DIEPPE (76200) cadastré section AB n°93 pour une surface de 65ca.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Cet immeuble a fait l'objet d'un procès-verbal de description dressé par la SCP ALEXANDRE & ARRIVE, Commissaires de Justice à DIEPPE, en date du 18 octobre 2023, annexé au Cahier des conditions de vente.

Il est annexé un extrait de la matrice cadastrale délivré par le Service départemental des impôts fonciers de ROUEN.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le bien à usage d'habitation sis à DIEPPE, 64-66 Quai Duquesne et Place Louis Vitet à DIEPPE (76200) cadastré section AB n°93 pour une surface de 65ca, appartient à SCI LE PRINCE DL, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite suivant acte de Maître Franck VANNIER, Notaire à OUVILLE LA RIVIERE, en date du 4 septembre 2014, publié au Service de la Publicité Foncière de ROUEN le 3 octobre 2014, volume 2014 P n°3600.

Tous les renseignements relatifs à la propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que le poursuivant puisse être en aucune façon inquiété ni recherché à cet égard pour quelque cause que ce soit.

Le poursuivant rappelle que l'adjudication ne transmet pas à l'adjudicataire d'autres droits à la propriété que ceux appartenant au saisi.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME & D'ALIGNEMENT

Les renseignements d'urbanisme et d'alignement ont été recueillis auprès de la Mairie de DIEPPE et sont annexés au Cahier des Conditions de vente.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation révélée et de toutes autres situations qui pourraient être révélée SANS AUCUN RECOURS POSSIBLE contre le poursuivant et sans que celui-ci puisse être, EN AUCUNE FACON, inquiété ni recherché à cet égard.

Il appartiendra à l'adjudicataire, comme subrogé aux droits des vendeurs, de se procurer lui-même tout titre établissant la propriété des biens mis en vente, ainsi que de vérifier tous les autres éléments.

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Les diagnostics immobiliers seront produits ultérieurement au Cahier des Conditions de vente par le biais d'un Dire.

ASSAINISSEMENT

Les renseignements concernant l'assainissement et notamment le certificat de conformité seront produits ultérieurement par le biais d'un Dire.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le Juge Commissaire soit :

**CENT SOIXANTE MILLE EUROS
160.000,00 EUROS**

Les enchères ne pourront être faites que par ministère d'avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de DIEPPE.

Fait et rédigé à

le

Maître Virginie LE BIHAN

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE LIQUIDATION JUDICIAIRE

POURSUIVANT

La SCP Philippe ANGEL – Denis HAZANE et Sylvie DUVAL

PROPRIETAIRE EN LIQUIDATION

JUDICIAIRE

La SCI LE PRINCE DL

AUDIENCE D'ADJUDICATION :

L'audience d'adjudication est fixée au :

MERCREDI 10 JANVIER 2024 A 9 HEURES